

L'Écho forestier



FONDS D'AMÉNAGEMENT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois
du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9

Tél.: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698

Vol. 11, No2, Juin 2007

ATTENTION : DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SYNDICAT

Comme vous le savez, nous travaillons à la restructuration des opérations du Syndicat depuis plus de deux ans. La collaboration administrative avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie se concrétise de plus en plus. Nous vous avons annoncé lors de l'assemblée d'information du mois de novembre dernier, que les bureaux du Syndicat déménageraient à Trois-Rivières afin de maximiser les économies. La situation vécue dans l'industrie forestière aujourd'hui nous confirme les décisions prises.

Afin de minimiser les impacts du déménagement sur la plus courte période possible, les bureaux du Syndicat seront fermés les 10 et 11 mai prochain. Vous pourrez nous rejoindre aux nouveaux locaux à partir du 14 mai aux coordonnées suivantes:

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Téléphone : 819-697-2922
Télécopieur : 819-697-0574

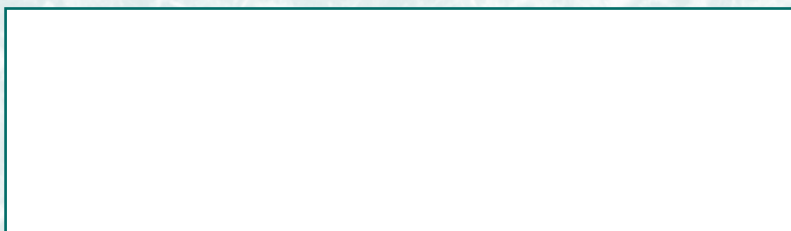
Les heures d'ouverture des bureaux seront, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Par la même occasion, nous remercions les employés pour leur bon travail tout au cours de ces changements ainsi que les producteurs pour leur bonne compréhension.

CONTINGENTS 2007-2008

Prochainement, vous recevrez votre formulaire de contingents pour l'année 2007-2008. Si vous désirez produire des volumes de bois destinés aux marchés des pâtes et papiers, des panneaux ou des copeaux, vous devez le compléter et nous le faire parvenir avant le 1er juillet prochain. Les producteurs retardataires recevront un contingent uniquement si des volumes sont encore disponibles. Nous vous demandons de bien vérifier les informations qui y sont inscrites et s'il y a lieu, d'effectuer les modifications nécessaires. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez communiquer avec le Syndicat dans les plus brefs délais.

N'oubliez pas de nous faire parvenir tous les comptes de taxes des propriétés forestières qui sont inscrites sur votre demande de contingents. De plus, si vous avez fait l'achat d'un droit de coupe non-inscrit sur votre formulaire ou que celui qui y est mentionné est échu, vous devez nous faire parvenir un droit de coupe valide pour la propriété en question accompagné de compte de taxes municipales s'y rattachant.



ARRÊT DE COUPE POUR LE PIN, LA PRUCHE ET LE MÊLÈZE 47" POUR ABITIBI-CONSOLIDATED

La compagnie Abitibi-Consolidated inc. nous informe que comme par les années passées, aucune livraison en essences secondaires ne sera acceptée pour les mois de juillet et août. Par le fait même, le Syndicat n'émettra aucun visa de mise en marché pour cette période et aucune coupe ne devra être effectuée en prévision de livrer dans ces deux mois. Les livraisons reprendront à partir du 30 août. Tous ceux qui désirent couper du bois à partir du mois d'août pourront le faire en demandant leur visa au préalable.

Il est important de noter que nous avons déjà en inventaire le bois nécessaire pour compléter les livraisons à l'usine jusqu'à la fermeture.

COUPE DE BOIS CONTINGENTÉ D'ICI LE 30 SEPTEMBRE PROCHAIN

Les producteurs qui désirent produire des volumes de bois destinés aux marchés des pâtes et papiers, des panneaux ou des copeaux, d'ici le 30 septembre prochain, doivent obligatoirement communiquer avec le Syndicat pour faire leur demande de visa et s'assurer qu'ils ont bien un contingent. La mise en marché est présentement assez difficile, et ce, particulièrement au niveau du sapin-épinette 4 pieds où nous avons plusieurs mois en inventaire actuellement. Il est donc très important de vous assurer des marchés avant d'effectuer votre coupe afin d'éviter une perte de bois.

Pour les producteurs désirants produire des feuillus durs ainsi que du tremble, des contingents sont disponibles pour la période se terminant le 30 septembre 2007. Pour en obtenir un, vous devez communiquer avec le Syndicat avant de commencer votre coupe.

NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SYNDICAT

Suite à la démission de monsieur Pierre Tourigny comme administrateur du Syndicat, nous tenons, par la présente, à informer tous les producteurs que monsieur Richard Dubé a été nommé comme nouvel administrateur. Nous souhaitons bienvenue à monsieur Dubé et remercions monsieur Tourigny pour sa grande implication au sein du Syndicat depuis l'année 2001.

MISE EN MARCHÉ DU RÉSINEUX

Depuis quelques mois, les conditions de mise en marché du sciage résineux se sont grandement dégradées. Les marchés pour le bois de sciage dans les longueurs de 8, 9 et 10 pieds ne sont plus ce qu'ils étaient et sont même moins payants pour le producteur que le marché de 4 pieds pour la pâte. Pour ce qui est du 12 pieds, les spécifications doivent être respectées afin de pouvoir obtenir les meilleurs prix possibles. Nous vous conseillons donc de consulter attentivement les listes de prix publiées par le Syndicat ou de communiquer avec nous afin de prendre les bonnes informations; c'est à chacun de vous d'y voir!

FICHIERS DU SYNDICAT

Au cours des prochaines semaines, nous effectuerons une mise à jour des dossiers des producteurs inscrits au fichier du Syndicat. Si vous recevez plus d'une copie de l'Écho forestier ou qu'il y a une erreur au niveau de votre nom ou adresse, nous vous demandons de communiquer avec nous afin que nous puissions apporter les corrections.

De plus, si vous vous êtes inscrits dernièrement à la TPS et à la TVQ auprès des ministères concernés, vous devez nous en informer en nous faisant parvenir une copie de votre fiche d'inscription où il y est inscrit vos numéros de taxes. Nous pourrions alors vous les payer lors de la livraison de bois et éviter ainsi le désagrément de devoir effectuer un rajustement ultérieur.